

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière à la municipalité du Canton d'Orford, conformément à l'article 9 de la *Loi sur les traitements des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001).

En effet, lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, M^{me} Diane Boivin, membre du conseil municipal, a donné un avis de motion du *Règlement numéro 926*. Celui-ci a pour objet d'augmenter la rémunération des membres du conseil et se résume ainsi :

- la rémunération de base annuelle proposée est de :
 - 24 064 \$, pour le poste de maire;
 - 12 032 \$, pour le poste de conseiller;
- l'allocation de dépenses annuelles proposée est de :
 - 12 032 \$, pour le poste de maire;
 - 6 016 \$, pour le poste de conseiller;
- la rémunération annuelle du maire suppléant proposée est de 1 203 \$ et l'allocation de dépenses annuelles proposée pour le maire suppléant est de 602 \$;
- la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier suivant l'année 2019 selon une formule mathématique basée sur l'indice des prix à la consommation établi par *Statistiques Canada d'octobre à octobre*;
- le règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau ci-dessous précise les modifications proposées par le *Règlement numéro 926* comparativement à la rémunération actuellement versée :

Postes	Rémunération actuelle	Rémunération proposée par le <i>Règlement numéro 926</i>	Allocation actuelle	Allocation proposée par le <i>Règlement numéro 926</i>
Maire	20 982 \$	24 064 \$	10 491 \$	12 032 \$
Conseiller	10 491 \$	12 032 \$	5 246 \$	6 016 \$
Maire suppléant	0 \$	1 203 \$	0 \$	602 \$


Les membres du conseil prévoient adopter le *Règlement numéro 926* lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, tenue à la mairie située au 2530, chemin du Parc. La séance débute à 19 h.

Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le règlement et les conséquences de son adoption.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ou sur le site Web de la municipalité au www.canton.orford.qc.ca. Vous pouvez aussi contacter la soussignée, pour obtenir des informations supplémentaires en composant l'un des numéros suivants :

- 819 843-3111 ou;
- 450 532-3272 pour les résidents du secteur nord de la municipalité.

Donné à Canton d'Orford, le 12 décembre 2018.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière